



Conseil économique et social

Distr. générale
2 janvier 2009
Français
Original : anglais

Résolution et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2008

(12 septembre et 19 décembre 2008)

Note : Le texte provisoire de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2008 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2008* (E/2008/99).

09-20998 (F) 300109 300109



Table des matières

Résolution

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2008/38	États membres du Conseil économique et social qui seront membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (E/2008/L.7/Rev.1 et E/2008/SR.47)	1	19 décembre 2008	4

Décisions

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2008/201 F	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés (E/2008/SR.46)	1	12 septembre 2008	6
2008/201 G	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés (E/2008/SR.48)	1	19 décembre 2008	6
2008/260	Organisation sur le continent africain de la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/2008/L.39 et E/2008/SR.46)	13 j)	12 septembre 2008	7
2008/261	Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008 (E/2008/32 (Part II) et Corr.1 et E/2008/SR.47)	12	19 décembre 2008	8

Résolution

2008/38

États membres du Conseil économique et social qui seront membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 60/180 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2005 et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité du 20 décembre 2005 créant simultanément la Commission de consolidation de la paix,

Rappelant également en particulier l'alinéa b) du paragraphe 12 et les paragraphes 13 et 17 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité établissant la relation institutionnelle entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix,

Rappelant en outre sa résolution 2006/3 du 8 mai 2006 sur les États membres du Conseil économique et social qui seront membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix,

Rappelant la résolution 63/145 de l'Assemblée générale du 18 décembre 2008, dans laquelle l'Assemblée invitait notamment les autres organes ayant des membres siégeant au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix à ajuster le mandat de leurs membres respectifs de manière à ce que le mandat de tous les membres du Comité d'organisation puisse commencer le 1^{er} janvier, au lieu du 23 juin,

Consciente de l'importance du rôle que devra jouer la Commission de consolidation de la paix au service du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction dans les pays sortant d'un conflit, en particulier en Afrique,

Rappelant qu'une juste place doit être faite aux pays qui se sont relevés d'un conflit dans la composition du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix,

1. *Décide* qu'à compter de janvier 2009, le mandat de deux ans des membres du Conseil économique et social élus au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix prendra effet au 1^{er} janvier au lieu du 23 juin, avec la possibilité, le cas échéant, de partager la durée de ce mandat au sein du groupe régional concerné pour les sièges qui lui sont attribués, sous réserve de l'accord du Conseil;

2. *Décide également* que les sept sièges réservés au Conseil économique et social au sein du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix seront répartis comme suit :

a) Un siège sera attribué à chacun des cinq groupes régionaux, à savoir les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États;

b) Pour l'élection des membres du Conseil économique et social au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix dont le mandat prendra effet le 1^{er} janvier 2009, les deux sièges restants seront attribués au groupe des États d'Afrique;

3. *Décide aussi* que la pratique suivie par le Conseil économique et social lorsque des membres élus à ses organes subsidiaires se trouvent dans l'impossibilité de siéger jusqu'au terme de leur mandat s'appliquera aux membres qu'il élira au Comité d'organisation.

Décisions

2008/201 F

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés

À sa 46^e séance plénière, le 12 septembre 2008, le Conseil économique et social a pris les décisions suivantes concernant les sièges devenus vacants au sein de ses organes subsidiaires et organes apparentés :

Élections

Commission du développement durable

Le Conseil a élu la **Suisse** pour occuper un poste vacant, pour un mandat compris entre la date d'élection et le terme de la dix-neuvième session de la Commission, en 2011.

Commission de la science et de la technologie au service du développement

Le Conseil a élu la **Finlande** et la **Jamaïque** pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009.

Il a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009.

Nominations

Comité des politiques de développement

Le Conseil a nommé M. Vladimir Popov (Fédération de Russie) à un siège devenu vacant par suite de la démission de M. Anatoly Vishnevsky (Fédération de Russie), pour un mandat allant de la date de la nomination au 31 décembre 2009.

2008/201 G

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés

À sa 48^e séance plénière, le 19 décembre 2008, le Conseil économique et social a pris les décisions suivantes concernant les sièges devenus vacants au sein de ses organes subsidiaires et organes apparentés :

Élections

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

Le Conseil a élu le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et venant à expiration le 31 décembre 2009, afin de pourvoir le siège devenu vacant par suite de la démission de l'Irlande.

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Conformément à sa résolution 2008/38, le Conseil a élu les sept États Membres ci-après pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et venant à expiration deux ans plus tard ou à la date où ces États cesseront d'être membres du Conseil économique et social, si celle-ci intervient avant deux ans : **Algérie, El Salvador, Guinée-Bissau, Luxembourg, Maroc, Pologne et République de Corée.**

Présentation de candidatures

Comité du programme et de la coordination

Le Conseil a présenté la candidature de l'**Afrique du Sud**, en remplacement du Swaziland, qui avait retiré sa candidature, aux fins d'élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009.

2008/260

Organisation sur le continent africain de la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

À sa 46^e séance, le 12 septembre 2008, le Conseil économique et social, rappelant sa décision 2008/241 du 23 juillet 2008, par laquelle il a faite sienne la recommandation tendant à convoquer la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques au cours du premier semestre de 2009, et prenant acte de la résolution IX/2 de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques¹, dans laquelle la Conférence a recommandé que la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques soit organisée sur le continent africain, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, dans l'un des lieux d'affectation de l'Organisation des Nations Unies :

a) A décidé que la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 5 au 12 mai 2009, afin de faciliter et préparer les travaux de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

¹ Voir *Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, New York, 21-30 août 2007 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.I.4), chap. III.

b) A prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner effet à la décision figurant à l'alinéa a) ci-dessus.

2008/261

**Rapport du Comité chargé des organisations
non gouvernementales sur les travaux de la reprise
de sa session de 2008**

À sa 47^e séance, le 19 décembre 2008, le Conseil économique et social a décidé de prendre note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008 (E/2008/32 (Part II) et Corr.1).